

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 29 octobre 2019

Suite à une convocation du 21 octobre 2019 les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 29 octobre 2019 à 20 h 30 à la salle du Conseil sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX , Michel DOYEN, Bernard PLÉAU, Claude GENTY, Dominique NOLLEZ , Patrick MULLER, Pierre BABINOT, Jean-Claude LACAUGIRAUD , Benoît BASSAC, Samuel PATÉ.

Absents excusés : Eric BOURGEOIS donne pouvoir à Benoît BASSAC, Patrick LACOUR donne pouvoir à Pierre BABINOT, Pascal DOYEN donne pouvoir à Samuel PATÉ.

Absent : Hélène DESQUIENS

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public : Messieurs LAUGA et BARRAULT

Ordre du Jour

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. ADHESION DE LA CCSSOM AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AUBETIN

Le Maire informe que le Conseil Communautaire de la CCSSOM a approuvé, le 27 mai 2019, son adhésion auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Aubetin dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI. Cette adhésion est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCSSOM. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

3. DESIGNATION REPRESENTANT AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner un représentant auprès de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de Nogent sur Seine, suite à l'intégration de la commune dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Pierre BABINOT se propose, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement Marcilly sur Seine – Vallée sera dissoute au 1^{er} janvier 2020. Par conséquent il convient de se prononcer sur l'entretien des chemins. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse l'entretien de tout nouveau chemin suite à la dissolution.

5. RAMPE ACCESSIBILITE

Le Maire informe qu'une demande de subvention (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'installation d'une rampe d'accessibilité devant la mairie a été déposée le 23 avril 2019. Coût des travaux : 9 174 €. Par courrier du 6 septembre 2019 la Sous-Préfète d'Épernay nous informe que notre demande est refusée. Le Conseil Municipal souhaite attendre la programmation des subventions pour déposer une nouvelle demande avant de réaliser les travaux.

6. SOL DU GARAGE DU CLUB DU CANOE KAYAK

Le Maire présente un devis pour la réalisation d'un sol en béton dans le garage du Club du Canoë Kayak pour un montant total de 1 468.20 € TTC. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. DEVIS CARRELAGE DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES

Suite à la commission des bâtiments, le Maire donne lecture du devis demandé pour rendre antidérapant le carrelage de la cuisine de la salle des fêtes. Coût des travaux : 3 929.88 € TTC. Le Conseil Municipal décide de reporter la décision.

8. ABRI DISTRIBUTEUR DE PAIN

A la demande de la boulangerie alimentant le distributeur de pain, un devis a été demandé pour la fourniture d'un abri de 1.80 m x 1.80 m. (coût total : 1 600 € TTC) Avec 3 voix contre, 3 abstentions et 8 pour, le devis est accepté à la majorité. Le Conseil Municipal opte pour une couverture en tuiles rouges.

9. TRAVAUX DE LA TRAVERSE RD 51

Malgré un budget très serré, le Département a pu financer in-extremis la réfection de la RD 51 sur la portion où le réseau EDF est enterré.

Il convient de prendre en charge le marquage au sol afin de respecter les normes ainsi que 2 des boucles de détection des feux tricolores. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux.

10. ETUDE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PLAGE

Le Maire présente le devis d'un bureau d'étude pour l'aménagement de l'espace plage. Coût de cette étude : 2 400 € TTC. Avec 3 voix contre et 5 abstentions, ce projet est abandonné.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la plantation de peupliers à l'identique.

11. DECISIONS MODIFICATIVES

Beaucoup d'imprévus sont survenus au cours de cette année après le vote du budget. Il convient de réajuster les crédits budgétaires.

DESIGNATION	MONTANT
Numérisation registres état civil	+ 500 €
Diagnostic vente appartement de Romilly (legs)	+ 350 €
Abri pour le distributeur de pain	+ 1 600 €
Sol garage Club Canoë Kayak	+ 1 500 €
FPIC (Fonds de Péréquation InterCommunal)	+ 36 €
Remplacement de l'ordinateur	+ 2 100 €
Marquage RD 51 et boucles des feux	+ 9 000 €
Colombarium	+ 300 €

Les articles L. 2311-6 et D. 2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisent, à titre exceptionnel, le virement d'un excédent de la section d'investissement vers la section de fonctionnement, notamment dans le cadre d'un produit de la vente d'un bien reçu en legs. Compte tenu de nombreuses dépenses imprévues dans la section de fonctionnement le Maire propose le virement de 24 000 € de la section d'investissement au profit de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble de ces modifications à l'unanimité.

12. EOLIENNES

Suite à la notice explicative de synthèse de la société EUROCAPE, adressée à chacun des Conseillers avant la réunion,

Le Maire confirme qu'un projet d'implantation d'éoliennes sur la commune est envisagé (3 à 8 éoliennes). Les ressources financières générées par cette installation sont quasi indispensables pour compléter les ressources de la Commune en constante diminution.

Concernés de près ou de loin par ce projet, 2 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au débat ni au vote. Le Conseil Municipal, avec 2 voix contre, 1 abstention et 2 hors vote, accepte à la majorité l'installation des éoliennes à une distance de 700 m des habitations.

13. RECENSEMENT DE LA POPULATION

La population sera recensée en début d'année 2020, le Conseil Municipal confirme donner cette mission à Madame Murielle LACAUGIRAUD et à l'unanimité, fixe le montant de l'indemnité brute à 1 200 €.

14. LOCATION MAISON CONFLANS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer la maison de Conflans, issue du legs de Madame JACQUIER et fixe le montant du loyer mensuel à 350 €. Il conviendra d'effectuer les diagnostics nécessaires.

15. AFFAIRES DIVERSES

• TRAVAUX MAIRIE

Le Maire précise que les travaux de la mairie sont terminés, il ne reste que la pose des stores vénitiens dans les bureaux. Coût total des travaux : 53 000 € avec 7 463 € de subventions (3 000 € de réserve parlementaire et 4 463 € du Département).

• INAUGURATION CANOE KAYAK

Le Maire se félicite du succès de l'inauguration du bâtiment du Club du Canoé Kayak qui a eu lieu le 13 septembre dernier. (beaucoup de compliments reçus)

• PORTE DE LA SALLE DES FETES

Comme prévu lors du vote du budget primitif, la porte de la salle des fêtes a été remplacée, pour un montant de 5 703.60 €. Les barillets des différentes portes de la salle seront bientôt remplacés pour obtenir une clé unique.

• BOULANGERIE

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que le jeune boulanger qui souhaitait se porter acquéreur de la boulangerie de la commune s'est installé à Vendevre sur Barse. Le propriétaire des murs avait refusé d'ajuster son prix malgré l'insistance du Maire (120 000 € contre 80 000 € proposés).

• SIGNATURES VENTES TERRAIN ROUTE DE CONFLANS ET APPARTEMENT DE ROMILLY

Information à huit clos, le Maire a demandé au public de sortir pour ce débat.

Le Maire précise qu'il a signé la vente de l'appartement de Romilly sur Seine issu du legs de Madame Jacquier ainsi que celle du terrain à bâtir route de Conflans. Les fonds nous sont déjà parvenus.

- **COLOMBARIUM**

Le Maire propose deux devis pour l'installation d'un colombarium dans le cimetière. Le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, celui contenant 10 cases, avec une stèle sans gravure pour un coût total de 6 260 €.

- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES ANCIENS**

La cérémonie au monument aux morts aura lieu à 11h30 et sera suivie d'un vin d'honneur servi à la mairie. Le Conseil Municipal a choisi le menu pour le repas des anciens.

- **ENLEVEMENT VOITURES**

Après une procédure d'environ 1 an, la Gendarmerie a procédé à l'enlèvement de 2 « véhicules épaves » devant le n° 35 avenue des Tilleuls.

- **SECURITE**

Le Maire informe que 3 cambriolages ou tentatives ont eu lieu sur la commune au cours des 2 semaines écoulées.

- **COLLECTE CARTOUCHES ENCRE**

La Ligue contre le Cancer propose de collecter les cartouches d'encre usagées. Le Conseil Municipal accepte le principe avec un dépôt à l'agence postale.

- **CHATS**

Le Maire rappelle les termes de l'arrêté municipal n°2017/26 du 11 mai 2017 interdisant la nourriture des chats sur la voie publique. Il rappelle que la Commune ne dispose pas du budget nécessaire à la stérilisation de ces animaux.

- **REGIE DES EAUX**

Le Maire informe que la distribution de l'eau et l'assainissement seront gérés en régie. Ce dispositif limitera, nous l'espérons, des augmentations abusives.

- **BULLETIN MUNICIPAL**

Le Maire précise que le bulletin municipal annuel vient d'être imprimé. Il sera distribué prochainement.

Tour de table

Valérie MAYEUX informe :

- que le Bureau d'Informations Touristiques d'Anglure (BIT) a connu une belle fréquentation sur la saison estivale, et souligne l'existence d'un support d'information touristique spécifique à Marcilly, élaboré et distribué par la personne en charge de cette annexe de l'Office du Tourisme Intercommunal suite à sa visite de la commune.

A cette occasion il convient de rappeler à chaque association qu'elle sera davantage visible en communiquant ses événements à l'Office du Tourisme pour diffusion en particulier sur le site.

Michel DOYEN demande qu'un panneau d'affichage soit installé dans la salle des fêtes. Le Maire proposera un devis lors du prochain Conseil Municipal.

Benoît BASSAC demande l'état d'avancement du PLU. Le Maire précise que la rédaction des derniers documents nécessaires (plus de 190 pages) vient d'être terminée.

Jean-Claude LACAUGIRAUD s'interroge sur l'avenir de la perception de Sézanne. Le Maire lui répond qu'une agence d'environ dix personnes persistera à Sézanne et que 19 points d'information proposant des permanences seront instaurés 2 ou 3 fois par an.

Public : Dominique BARRAULT demande pourquoi les documents ne sont plus mis à jour sur le site internet de la Commune. Le Maire lui précise que ce site est en refonte totale car il ne permettait plus d'ajouter d'autres documents.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

